

Dossier de presse

La plateforme d'archivage électronique M@rine

**commercialisée dès décembre 2011
auprès de la sphère publique**

- ▶ Une solution logicielle développée dans le cadre d'un partenariat entre 2 collectivités pionnières : les conseils généraux des Yvelines et de l'Aube
 - ▶ Une réponse aux nouveaux enjeux techniques, juridiques et patrimoniaux de l'archivage des données publiques

Conférence de presse. Mercredi 30 novembre 2011. Sénat. Paris

Contacts presse :

Conseil général de l'Aube

Pascale Morand

Tél. : 03 25 42 50 26 ou 06 07 39 70 96

pascale.morand@cg10.fr

Conseil général des Yvelines

Adélaïde Gérard

Tél. 01 39 07 86 30

agerard@yvelines.fr

Depuis la loi du 13 mars 2000,
**un document numérique a la même valeur juridique
qu'un document papier, à deux conditions:**

- que l'auteur du document soit identifiable
(solution = la signature électronique)
- que soit garantie, dans le temps,
la préservation des données
(solution = l'archivage électronique)

Sommaire

- ▶ La dématérialisation : de nouveaux défis pour les collectivités en matière de conservation page 4

- ▶ L'archivage électronique ou e-archivage : des enjeux juridiques et patrimoniaux page 4

- ▶ La solution M@rine : une plateforme d'archivage à valeur « probante » et « patrimoniale » page 5

- ▶ Une innovation née du partenariat entre deux conseils généraux (Yvelines, Aube) et soutenue par les Archives de France page 5

- ▶ Aube et Yvelines : deux départements pionniers en matière d'archivage électronique page 6

- ▶ Décembre 2011 : lancement de la commercialisation de M@rine auprès de la sphère publique page 6

- ▶ Fiche technique M@rine page 7

La dématérialisation : de nouveaux défis pour les collectivités en matière de conservation

Les collectivités et les services de l'Etat sont de plus en plus nombreux à se lancer dans la dématérialisation des procédures (marchés publics, flux comptables, contrôle de légalité) ainsi que dans la signature électronique.

Ce développement de l'administration électronique implique de relever de nouveaux défis :

- ▶ **toute la chaîne de gestion des documents doit être repensée,**
- ▶ **des exigences nouvelles apparaissent en matière de conservation, de sécurisation et de stockage.**

Comment assurer la pérennité de l'information numérique face à l'obsolescence des formats et des supports ? Comment garantir l'accès, dans la durée, et sans modification possible, aux documents électroniques ?

Il est impératif de pouvoir garantir dans le temps, l'intégrité, l'authenticité et la lisibilité des documents électroniques.

L'archivage électronique ou e-archivage : des enjeux juridiques et patrimoniaux

Pour relever ces défis, les acteurs publics doivent pouvoir se doter de systèmes d'archivage électronique fiables et pérennes.

L'archivage électronique concerne tous les documents, à la fois :

- ▶ les documents **électroniques natifs**,
- ▶ les documents **papier** qui ont été **numérisés** dans le cadre d'un processus de dématérialisation.

L'archivage électronique a une **double dimension** :

- ▶ **juridique** (intégrité des documents),
- ▶ **historique** (pérennité de l'information).

Quel que soit le support (papier ou électronique), **les documents produits ou reçus par les acteurs publics doivent obligatoirement être conservés pendant une durée minimum** pour répondre aux besoins de l'administration et du citoyen (transparence administrative).

Certains documents doivent même être conservés *ad vitam aeternam* en raison de leur intérêt historique.

La solution M@rine : une plateforme d'archivage à valeur « probante » et « patrimoniale »

Pilotes dans ce nouveau domaine qu'est l'archivage électronique, les Conseil généraux des Yvelines et de l'Aube ont mutualisé leurs compétences pour développer, en commun, leur propre application d'archivage électronique : la solution M@rine.

M@rine répond à la double problématique -juridique et historique- de conservation des documents. Elle permet à la fois de:

- ▶ **maintenir l'intégrité des documents** (archivage à valeur « probante »),
 - ▶ **gérer leur conservation à long terme** (archivage à valeur « patrimoniale »),
- Et cela, tout en permettant d'accéder, à tout moment, aux documents archivés.**

La plate-forme d'archivage électronique M@rine offre un ensemble complet de fonctionnalités : transfert, réception, contrôle, gestion du cycle de vie, traçabilité, sécurisation, stockage, recherche et consultation des documents.

La plate-forme d'archivage électronique M@rine est conforme aux exigences normatives (*voir fiche technique*) et respecte les obligations légales et réglementaires (code du patrimoine) liées à l'archivage des données publiques.

Une innovation née du partenariat entre deux conseils généraux (Yvelines, Aube) et soutenue par les Archives de France

La plateforme d'archivage électronique M@rine est née d'une démarche collaborative entre les conseils généraux des Yvelines et de l'Aube.

Mise au point à partir d'un pilote développé par le Conseil général des Yvelines (pour tester le standard d'échanges de données pour l'archivage), **M@rine s'est enrichie de nouvelles fonctionnalités grâce à la contribution du Conseil général de l'Aube.**

Pendant 18 mois, de fructueux échanges ont eu lieu entre les deux collectivités. Tant les experts informaticiens que les spécialistes de l'archivage (archives départementales) se sont fortement impliqués dans le projet.

Ce partenariat se traduit par la signature, mercredi 30 novembre, d'une convention entre les conseils généraux des Yvelines et de l'Aube, à l'occasion du lancement de la commercialisation de la solution M@rine auprès de la sphère publique.

Dès l'origine, ce projet a été conçu en relation avec la réflexion engagée par les Archives de France (ministère de la Culture et de la Communication), lesquelles considèrent que la solution M@rine constitue « un développement pionnier dans le réseau des archives ».

Aube et Yvelines : deux départements pionniers en matière d'archivage électronique

Les conseils généraux de l'Aube et des Yvelines ont été les premières collectivités de France à déployer un système d'archivage électronique.

Cela signifie que ces deux collectivités

- ▶ ne se contentent plus de produire et de stocker des documents,
- ▶ savent désormais garantir l'intégrité et la pérennité des documents archivés (le tout devant rester accessible dans le temps, sans modification possible).

Décembre 2011 : lancement de la commercialisation de M@rine auprès de la sphère publique

L'attente étant forte en matière d'archivage électronique, les conseils généraux de l'Aube et des Yvelines ont souhaité **partager leur innovation avec d'autres acteurs publics** : collectivités territoriales, services de l'Etat, organismes publics...

Pour cela, ils ont le fait le choix de s'appuyer sur un **partenaire spécialisé : la société SICEM, de Paris.**

Société éditeur de logiciels, SICEM distribue déjà depuis les années 2000 le logiciel THOT : un logiciel de gestion des archives « papier » auquel le Conseil général de l'Aube avait contribué.

Décembre 2011 marque le début de la commercialisation de M@rine.

Fiche technique M@rine

Périmètre fonctionnel

- Administration
 - Gestion des acteurs, des utilisateurs et des paramètres système
- Intégrité et sécurité
 - Contrôle des droits d'accès, traçabilité et journalisation
- Règles d'archivage
 - Profils de données, conventions et contrats de service
- Processus de capture
 - Contrôle des transferts, gestion des anomalies et erreurs
- Workflow de prise en charge
 - Prise ne charge en deux temps, notifications consécutives conformes au SEDA
- Recherche et consultation
 - Filtres de recherche, consultation des résultats
- Maintenance
 - Gestion du cycle de vie et des éliminations (*prévu*), gestion des conversions et migrations de formats (*en cours d'implémentation*)

Gestion de l'intégrité et de la pérennité des documents

- Au moment du transfert
 - Contrôle des empreintes des contenus à archiver
 - Contrôle de la validité de la signature électronique du bordereau de versement (Module complémentaire « Espace de confiance »)
 - Identification et vérification des formats des contenus à archiver
 - Conversion de formats
- Dans le temps
 - Traçabilité et journalisation de tous les événements
 - Contrôles à échéances régulières des empreintes des contenus archivés
 - Migration de formats

Cadre normatif

- Stratégie et modèles
 - OAIS (Open Archival Information system), ISO14721:2003
 - PAIMAS (Producer-Archive Interface Methodology Abstract Standard), ISO 20652 : 2006
- Exigences techniques et de sécurité
 - Norme NF Z42013 : 2009
 - Référentiel général de sécurité (RGS)
- Exigences fonctionnelles
 - Moreq2 : 2008
 - Ica Req : 2010 (traduction française)
 - Référentiel général d'interopérabilité (RGI)
- Modélisation des données structurées
 - XML
- Modélisation des échanges
 - SEDA (v0.2) : 2010